



Compte rendu de la réunion Comité Départemental 37 FFTIR

Président : Christophe GAILLARD

Tél : 06 58 63 79 12

Courriel : presidentcdtir37@gmail.com

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture d'Indre & Loire n° 3963

Date : vendredi 24 juillet 2026

Lieu : Salle 101, Maison des Sports de Touraine, 37210 Parçay-Meslay

Heure : 18h30

1. Participants

Sont présents :

- **Christophe Gaillard**, Président
- **Patrick Souty**, Vice-président, responsable gestion sportive et arbitrage
- **Luc Delaunay**, Secrétaire général
- **Quentin Martinaud**, jeunesse, trésorier adjoint
- **Géraud Poyol**, discipline
- **Yoann Maugoussin**, juridique et discipline
- **Fabien Stockhausen**, matériel, challenge, livrets de résultats
- **Brigitte Vanneque**, secrétaire adjointe, référente jeunesse
- **Johnny Vanneque**, arbitres

Sont excusés :

- **Fabrice Prieur**, gestionnaire du site internet
- **Julien Pommier**, discipline

M. Patrick Salomon, trésorier démissionnaire (pour convenance personnelle), n'assistait pas à la séance ; son remplacement fait l'objet du point 7.

2. Ouverture de séance et rappel de l'ordre du jour

À 18h30, Christophe Gaillard ouvre la séance et remercie les membres d'avoir répondu présents en cette période estivale, alors que beaucoup ont déjà un pied en vacances. Il rappelle l'ordre du jour transmis avec la convocation du 8 juillet 2026, ainsi que le complément du 22 juillet (qui annule et remplace celui du 11 juillet).

Compte tenu des sujets à traiter, la séance s'ouvre directement sur les questions de gestion sportive et d'arbitrage portées par Patrick Souty, dont une mise au point sensible qu'il souhaite faire d'emblée, avant d'aborder les autres points. L'ordre suivi diffère donc quelque peu de celui de la convocation. Le complément à l'ordre du jour ajoute par ailleurs deux points :

- une proposition d'aide financière exceptionnelle en faveur d'un licencié sélectionné pour les Championnats du monde ;
- l'élection d'un nouveau trésorier, rendue nécessaire par la démission, pour convenance personnelle, de M. Patrick Salomon.
- Patrick Souty souhaite faire coopter son adjoint depuis le début de la saison 2025/2026, M. Emmanuel Bourgeault, du THL.

Les autres points de l'ordre du jour initial demeurent inchangés.

3. Gestion sportive, arbitrage et calendrier sportif

La parole revient d'abord à Patrick Souty, responsable de la gestion sportive et de l'arbitrage. Sur le plan strictement sportif, la saison s'est déroulée sans accroc majeur, avec une belle participation des clubs et des licenciés. Mais elle a aussi laissé des tensions, qu'il tient à poser clairement sur la table dès l'ouverture.

3.1 Regroupement des championnats 25/50 m et calendrier, le nœud du 1er mai

Le premier sujet est un marronnier de fin de saison : le casse-tête du calendrier. Cette année, les compétitions 25 m et 50 m sont tombées sur deux week-ends distincts, tous deux prolongés par les jours fériés de mai, et l'on en connaît l'effet : les familles partent, la participation en pâtit.

Ce calendrier a été au cœur d'une difficulté concrète. Informé tardivement, fin novembre 2025, de l'impossibilité de tirer le vendredi 1er mai après-midi, Patrick Souty a dû déplacer vers Châteaux certaines épreuves envisagées à Montlouis (carabine 50 m, pistolet Standard et Vitesse) : Châteaux est en effet le site permettant de tirer de 8h à 12h et de 14h à 18h, ce qui n'est pas le cas de Montlouis, condition nécessaire pour caser les séries dans de bonnes conditions et préserver le travail des arbitres bénévoles. Il rappelle à cette occasion qu'un club n'est pas propriétaire des compétitions qui s'y déroulent.

De cet épisode naît une décision de bon sens pour la suite : regrouper, la saison prochaine, ces championnats (pistolet et carabine 25 m ainsi que les disciplines associées) sur un seul week-end. L'intérêt est triple :

- libérer un week-end sur un calendrier déjà saturé ;
- réduire les frais de déplacement des arbitres et améliorer leur disponibilité ;

- concentrer la logistique sur un même site, avec des tirs de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Décision : le principe du regroupement des championnats 25/50 m sur un même week-end est retenu, sous réserve du calendrier de la Ligue.

3.2 Compte rendu de l'AG de Montlouis et droit de réponse de Patrick Souty

Patrick Souty souhaite répondre aux propos le concernant figurant dans le compte rendu de l'assemblée générale du club de Montlouis, du 5 juillet dernier, propos qu'il estime diffamatoires. Le comité choisit de l'entendre, en veillant à garder à l'échange un ton mesuré et à s'en tenir aux faits.

Sur le fond, il conteste la présentation qui a été faite et apporte les précisions suivantes :

- il rejette fermement la qualification d'« agressivité verbale et de menaces » envers des tireurs : aucun échange, aucune discussion ni aucun rapport ne vient l'étayer et aucun signalement lors des épreuves ;
- le déplacement des épreuves de Montlouis (carabine 50 m, pistolet Standard et Vitesse) tient à la seule contrainte de date du 1er mai et aux conditions de travail des arbitres, comme exposé au point 3.1, et non à une quelconque hostilité ; les épreuves ont effectivement été tirées à Chanceaux, avec des plages horaires larges et non restrictives ;
- il ne s'agit pas de « deux compétitions supprimées » : le 25 m (PC, Standard, Vitesse) et le 50 m forment une seule et même compétition (mais trois disciplines), couramment regroupée dans les départements limitrophes ; ce regroupement sera précisément généralisé l'an prochain afin d'économiser les déplacements et de ménager les arbitres, qui sont des bénévoles ;
- sur le championnat Rimfire, il indique avoir remis à la Ligue un rapport sur le déroulement, sans qu'aucune erreur ne lui soit signalée ; les critiques formulées a posteriori lui paraissent donc infondées.

Patrick Souty évoque les trop nombreux courriels reçus au cours de cette saison, émanant de deux membres du Comité directeur, et qui, selon lui, tournaient au harcèlement.

Le comité en retient une ligne de conduite claire : les échanges devenus conflictuels se feront désormais par écrit et seront tracés ; une demande de rectification sera adressée au club de Montlouis, dans un cadre mesuré et sans polémique. Le comité réaffirme attendre de chacun de ses membres une attitude loyale et cohérente, fidèle aux valeurs de la Ligue et de la FFTir.

3.3 Incident de sécurité et demande de rectification à la FFTir

Un incident de sécurité est évoqué, survenu en compétition rimfire : un tireur a manipulé une carabine de façon non conforme selon les recommandations de la Fédération sur la sécurité, l'arme se retrouvant orientée vers la zone du public. Sans conséquence corporelle, l'épisode n'en reste pas moins sérieux et a fait l'objet d'un rapport transmis à la Ligue. Le comité tient à le souligner : aucune contestation n'a été enregistrée sur les scores ni sur le déroulement, par ailleurs conforme au règlement et tenu dans les temps.

Patrick Souty annonce qu'il fera remonter à la Ligue, puis à la FFTir, une demande de clarification réglementaire sur le QCM de sécurité, rappelant un principe non négociable : toute arme doit être considérée comme chargée (sauf au rimfire) et manipulée en conséquence. Le message est sans ambiguïté : en cas de récidive, les sanctions prévues seront appliquées.

3.4 Situation du club de Chinon et maintien des compétitions

Le comité s'arrête sur la situation du club de Chinon. À la suite de la démission de son précédent bureau directeur, une nouvelle équipe a repris les rênes du club. Interrogée par le Président, Brigitte Vanneque, qui les connaît bien, confirme la forte motivation des deux nouvelles responsables, Virginie Rebuffet et Brigitte Boileau : très volontaires et pleinement investies, même si, récentes dans leurs fonctions, elles n'ont pas encore toute la maîtrise des rouages de l'organisation. Elle se porte notamment garante de Virginie, qui gère déjà la logistique du club (dont les repas) et en connaît bien le fonctionnement.

Devant cette situation, la Ligue s'interrogeait : fallait-il maintenir à Chinon les compétitions qui s'y tiennent habituellement, ou les redéployer vers d'autres clubs ? La réponse du CD 37, exprimée sans ambiguïté en séance, est claire : les compétitions restent à Chinon. Le comité s'engage à épauler la nouvelle équipe autant que nécessaire, en envoyant sur place les personnes compétentes pour l'accompagner et pallier ses éventuelles lacunes, le temps qu'elle prenne pleinement ses marques dans ses nouvelles fonctions.

3.5 Armes anciennes

Sur un autre sujet, la Ligue souhaite faire évoluer l'organisation des armes anciennes, le championnat régional ne devant plus se tenir à Chinon cette année. L'accueil réservé aux arbitres et à la gestion sportive lors du dernier championnat départemental à Montlouis est de nature à remettre en cause le maintien de cette compétition dans ce club.

3.6 Publication des résultats

Sur le plan de la méthode, le comité redit sa position, déjà portée auprès de la Ligue : conserver un délai raisonnable, de l'ordre de 24 heures, avant la diffusion publique définitive des résultats. Le temps, tout simplement, qu'un club puisse signaler une erreur, fiche à l'appui, avant que le résultat ne devienne officiel.

3.7 Effectifs d'arbitrage, recrutement et féminisation

Le constat sur les effectifs est connu et revient chaque saison : trouver assez d'arbitres disponibles, réunir les trois officiels exigés sur une compétition, ménager les équipes lors des week-ends surchargés. Et pourtant, malgré ces contraintes, toutes les compétitions ont pu être tenues correctement, grâce à l'implication des arbitres, des stagiaires et de clubs qui jouent le jeu de l'accueil.

Un effort de recrutement et de féminisation est engagé, avec l'arrivée de nouveaux volontaires et stagiaires de club, notamment deux féminines. La formation et l'accompagnement des nouveaux resteront une priorité de la saison 2026/2027 : on ne forme pas un arbitre en une soirée. Le Comité souligne à ce titre le très bon soutien apporté par la Ligue.

3.8 Matériel arbitral

Côté matériel, le comité prévoit d'équiper le département avec :

- une (ou plusieurs) valise(s) d'arbitre ;
- une carotte de calibrage ;
- des pesons (dont un adapté aux silhouettes, TAR et des pesons pour les armes de poing) ;
- des chronos complémentaires.

3.9 Évolution réglementaire du contrôle des matériels au 1er septembre

Une évolution réglementaire se profile : au 1er septembre, le contrôle des matériels devient plus restrictif en ISSF, notamment concernant les vestes et les équipements. Là encore, ces contrôles nécessitent des appareils spécifiques, hors de portée d'un budget départemental.

4. Site internet et matériel informatique

La gestion du site internet, assurée depuis plusieurs années par le même responsable, a fini par poser des difficultés : des décisions et des initiatives y ont été prises de manière unilatérale, sans concertation avec le comité, au point d'engendrer de sérieux dysfonctionnements. Soucieux de repartir sur des bases saines, le comité décide de confier le site à un nouveau responsable pour la saison à venir.

Dans ce cadre, il décide de récupérer l'ensemble des outils appartenant au Comité départemental : l'ordinateur (PC), les fichiers Excel de gestion, ainsi que les codes et accès du site. Le point est rappelé : ce matériel informatique appartient au Comité départemental. Les démarches nécessaires (mail, voire courrier recommandé) seront engagées pour organiser la restitution du matériel et la transmission des accès, en s'appuyant sur le présent compte rendu qui acte le changement de responsable. Fabien Stockhausen assurera cette fonction à la rentrée, pour la nouvelle saison.

5. Statuts et règlements intérieurs

Le comité est informé de la démarche d'uniformisation des statuts et règlements intérieurs des clubs, portée au niveau fédéral et régional, avec une base de statuts modifiable mise à disposition sur le site de la fédération. Une initiative née de situations où certaines structures ne disposaient plus ni de statuts à jour ni de comptes rendus, de quoi rappeler à chacun l'utilité de tenir ses papiers en ordre.

Le comité poursuit la mise à jour de ses propres statuts, étant entendu que toute modification devra être validée en Assemblée Générale, puis déclarée en préfecture.

6. Situation financière

6.1 Situation générale

Place aux chiffres. En l'absence de Patrick Salomon, c'est Quentin Martinaud, trésorier adjoint, qui présente la situation arrêtée au 24 juillet. Et la nouvelle est plutôt bonne : l'exercice se solde par un léger excédent.

- Total des recettes : 42 637,88 € ;
- Total des dépenses : 42 372,72 € ;
- **Résultat de l'exercice : + 265,16 €.**

Un équilibre d'autant plus appréciable que l'année a été marquée par un investissement soutenu : 12 759,77 € engagés sur la saison, répartis entre le matériel d'arbitrage, un pistolet, une carabine et les cadeaux / goodies. Le comité le note : cet excédent ne provient pas des compétitions elles-mêmes, mais de la bonne tenue globale de l'exercice.

Côté trésorerie, le comité possède 16 000 € sur le livret A / caisse d'épargne, de quoi absorber les aléas et investir ponctuellement. La ligne de conduite reste la même : viser non pas le bénéfice, mais un équilibre durable, sans jamais exposer le comité au moindre risque de déficit.

6.2 Vérification des comptes : expert-comptable / vérificateurs aux comptes

La question du coût de l'expert-comptable (de l'ordre de 800 € pour la clôture) est posée : ne pourrait-on pas le remplacer par deux vérificateurs aux comptes désignés en interne, comme les statuts l'autorisent ? Pour cet exercice, l'organisation actuelle est maintenue ; la mise en place de deux vérificateurs sera proposée et soumise à l'Assemblée Générale (voir point 11).

6.3 Passage à la facturation électronique

Dans la même logique de simplification, le comité valide le principe du passage à la facturation électronique : dématérialisation et archivage numérique des pièces, pour une comptabilité plus fluide et des transmissions plus simples.

6.4 Banque

Les frais bancaires en hausse (Crédit Agricole) invitent à regarder ailleurs. Le comité étudiera un changement d'établissement, la Société Générale figurant parmi les pistes, ainsi que la suppression éventuelle d'un livret d'épargne devenu très peu rémunérateur. Le principe d'étudier ces évolutions est validé, sans objection.

6.5 Médailles et récompenses

La gestion des médailles et récompenses est confiée à Christophe Gaillard et Fabien Stockhausen. Un mot d'ordre : anticiper les commandes pour bénéficier des meilleurs tarifs, et continuer à valoriser les podiums, départementaux, France, internationaux, dans le livret et la communication du comité. Les résultats de la saison ne manquent pas de le justifier.

7. Élection du nouveau trésorier (complément à l'ordre du jour, point 2)

7.1 Démission de M. Patrick Salomon

Le comité prend acte de la démission de Patrick Salomon de ses fonctions de trésorier, pour convenance personnelle, et le remercie pour le travail accompli durant son mandat. Conformément à l'article 15 des statuts, il faut désormais élire, en son sein et au scrutin secret, un nouveau trésorier.

7.2 Candidature et vote

Quentin Martinaud, jusqu'ici trésorier adjoint, se porte candidat. Cette candidature s'inscrit dans une continuité naturelle, puisqu'il connaît déjà les dossiers. Aucune autre candidature n'étant présentée, les bulletins circulent et chacun se prononce à l'abri du regard, comme le veulent les statuts.

Résultat du scrutin : 9 votants – 9 suffrages exprimés – 0 blanc – 0 nul – 9 voix obtenues.

M. Quentin Martinaud est élu trésorier du Comité départemental à l'unanimité. Johnny Vanneque accepte de devenir le nouveau trésorier adjoint.

8. Aide financière exceptionnelle – M. Pascal Tournier (complément à l'ordre du jour, point 1)

Le comité souhaite soutenir l'un des siens. Pascal Tournier, licencié du club Double Alpha du Racan et récemment médaillé au Championnat de France, est sélectionné pour les Championnats du monde de Shotgun, qui se dérouleront en Grèce en septembre 2026. Une belle histoire, dans une discipline montante et porteuse de visibilité pour le tir.

Le Président pose le cadre avec justesse : le comité n'a pas vocation à financer une participation dans son intégralité, mais il peut donner un vrai coup de pouce, tout en évitant de créer un précédent difficile à tenir, d'où un soutien de préférence adossé à un support identifiable (tee-shirts, équipements). Une mise en relation avec des partenaires est également engagée pour épauler l'athlète.

Décision : le comité retient le principe d'une aide exceptionnelle plafonnée à 500 €, sous forme d'une participation aux frais et équipements. Les modalités précises seront arrêtées par le Comité directeur.

9. Développement et projets

9.1 Challenge par équipes « Vallée des Rois »

Place aux projets, et à ceux qui redonnent de l'allant à la saison. Le challenge par équipes se confirme : des équipes de trois tireurs, et non plus cinq, afin de ne pas laisser les petits clubs sur le bord du chemin, sur un week-end dédié, avec un règlement volontairement simplifié mais écrit noir sur blanc (classement, points, tarif d'engagement partagé entre le club et le comité). Fabien Stockhausen sera associé à sa rédaction. L'idée séduit ; reste à lui trouver une date réaliste dans le calendrier.

9.2 Challenges tournants et dates

Le comité travaille ensuite sur les dates des challenges tournants, challenge école de tir, challenge départemental / vétérans, qui ne seront figées qu'une fois connu le calendrier de la Ligue. Quelques principes guident la réflexion :

- éviter les vacances scolaires (Toussaint) et les jours fériés (1er novembre), pour ne pas pénaliser les familles ;
- positionner le challenge le plus tard possible, sans empiéter sur le championnat départemental ;
- faire tourner l'organisation entre les clubs, en les consultant avant tout changement.

Repères évoqués, à confirmer après le calendrier Ligue : fin novembre, avec le maintien d'une deuxième étape en cours de saison jusqu'au championnat de France.

9.3 École de tir – accompagnement et capacité d'accueil

Combien d'accompagnateurs faut-il prévoir par rapport au nombre d'enfants présents sur le pas de tir ? Chacun comprend l'envie des familles de voir tirer leur jeune, mais la gestion sportive et les arbitres doivent composer avec une réalité têtue, la capacité des stands. Avec 21 postes à Chanceaux, site pourtant spacieux, on peut arriver à une saturation dès que les coachs de plusieurs clubs et les parents se présentent. Une réflexion est ouverte.

La Ligue propose un championnat régional par étapes, au nombre de six, d'octobre à juin, le CTSC étant pressenti en Indre-et-Loire.

9.4 Championnat par club

Pour ne pas perdre les petites équipes en route, le comité envisage enfin un championnat par club organisé sur une date unique, à la différence du challenge, étalé sur plusieurs week-ends. Les modalités seront précisées au regard du calendrier général.

10. Promotion du tir sportif : Foire de Tours, caravane et dynamique du 10 m

10.1 Foire de Tours

Sur le terrain de la promotion, la Foire de Tours a tenu ses promesses. L'édition de cette année s'est parfaitement déroulée : dix jours de présence, du 1er au 10 mai 2026, au cours desquels l'accueil du public a été chaleureux et le tir sportif a renvoyé une image très positive, les gens sont curieux, à l'écoute, contents de s'essayer au stand.

Mieux : l'opération a été bénéficiaire. Elle se solde par un bénéfice de 455,58 €, pour 2 600 € de subvention perçue et 2 144,42 € de dépenses, un résultat qui tranche avec des éditions précédentes souvent déficitaires, et qui récompense l'engagement des bénévoles.

Un point d'attention est toutefois déjà noté pour l'an prochain : la prochaine édition s'étalera sur douze jours, du 6 au 17 mai 2027, contre dix cette année, deux jours de plus à couvrir, qu'il faudra anticiper côté bénévoles et organisation, avec la vigilance habituelle sur les coûts (déplacements, repas, consommables).

10.2 Caravane sportive 2026

La caravane sportive prolonge la même logique : répartir intelligemment les dates selon les bassins de clubs, éviter d'épuiser les bénévoles en déplacements, et maintenir une présence cohérente du tir afin de sécuriser les critères de subvention attachés à ces opérations. Le comité prend acte des perspectives, en attendant la validation officielle du calendrier des communes.

10.3 Dynamique du 10 mètres et projet de « fête du tir »

Enfin, un vrai motif de fierté : la dynamique du 10 mètres est bonne, avec des engagements et une participation en hausse, et un département qui grimpe au classement régional, passant même devant un voisin longtemps mieux placé. De cette énergie naît le projet d'une « fête du tir », adossé au regroupement des compétitions 25/50 m sur un même week-end (voir 3.1). Le maire et le député concernés y sont favorables ; un encart a été introduit dans le bulletin municipal : le signe que, localement, le tir gagne en visibilité et en considération.

11. Préparation de l'Assemblée Générale 2026

Date envisagée : le 10 ou le 17 octobre 2026 (à confirmer selon le calendrier de la Ligue et les disponibilités), la réunion d'arbitrage étant calée en lien avec cette date.

Le comité passe en revue l'organisation à prévoir :

- préparation des rapports moral, sportif et financier ;
- préparation de la remise des récompenses départementales ;
- inscription à l'ordre du jour de la désignation de deux vérificateurs aux comptes (voir point 6.2) ;
- organisation matérielle : salle, et restauration des arbitres (restaurant à réserver).

12. Questions diverses

Comme souvent, la fin de séance file plus vite, au rythme des questions diverses :

- **Adresses et communication** : le comité insiste sur l'usage d'adresses de messagerie à jour et sur la bonne réception des mails, pour éviter que convocations et courriers importants ne se perdent en route.
- **Divers** : optimisation des frais (déplacements, achats groupés) et mise à jour régulière des listings, jeunes tireurs, arbitres, responsables d'école de tir.

Clôture de séance

L'ordre du jour est épuisé. Aucune nouvelle question majeure n'étant soulevée, le Président remercie chaleureusement les participants pour la qualité des échanges, parfois vifs, toujours tournés dans le même sens : faire avancer le tir sportif en Indre-et-Loire, et pour le travail accompli tout au long de l'année.

La séance est levée à 20h30.

Le Président

Christophe Gaillard



Le Secrétaire Général

Luc Delaunay



